

**ESIROI
RENOUVELLEMENT GENERAL DU CONSEIL D'ECOLE
SCRUTIN DU MARDI 5 AVRIL 2016**

Annexe 4

COLLÈGE DES -----

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A adresser au Responsable Administratif de l'Esiroi, PTU, 2 rue Joseph Wetzell – 97400 Saint-Denis

- Soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi)
- Soit par dépôt direct auprès du secrétariat de direction (bureau, S43.3) contre récépissé de dépôt

Date et heure limites
Mardi 22 mars 2016 à 15 H

- **Déclaration originale de candidature individuelle**
- **Liste des candidatures classée par ordre préférentiel (collège des usagers uniquement)**
- **Pièces justificatives de la qualité d'étudiant ou de stagiaire de la formation professionnelle ou de la qualité de personnels** (voir ci-dessous)

NOM DE LA LISTE (tel qu'il figurera sur le bulletin de vote) :

APPARTENANCE SYNDICALE OU SOUTIEN(S) (tel qu'il figurera sur le bulletin de vote) :

Les candidats qui déposent des listes peuvent préciser leur appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote (cf. article D 719-23)

Rappel : les listes doivent obligatoirement être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe
(hors cas de la formalité impossible qui devra être prouvée)

DELEGUE DE LISTE

Nom et Prénoms :

(Nom usuel suivi du nom patronymique pour les femmes mariées)

Portable :

E-mail :

Collège des Professeurs d'université et personnels assimilés

Collèges des MCF, enseignants et personnels assimilés

Collège des BIATSS

Ordre	NOM	PRENOM	Déclaration individuelle (oui/non)	Justificatif identité (oui/non)
1				
2				
3				

Collège des usagers

Ordre	NOM	PRENOM	Déclaration individuelle (oui/non)	Justificatif identité (oui/non)
1				
2				
3				
4				

→ Le nombre de déclarations individuelles jointes doit être égal au nombre de candidats de la liste :

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant : OUI NON

Nom – prénom :

Lieu, date :

signature obligatoire du délégué de liste :

DECISION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

IMPORTANT

POUR ETRE VALABLE, CETTE DEMANDE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNEE DE :

- LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'ÉTUDIANT ou CARTE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SIGNÉE ou à défaut DU CERTIFICAT DE SCOLARITE pour le collège des usagers
- LA PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE SIGNE (carte d'identité, passeport, carte professionnelle, permis de conduire) pour les autres collèges

Cadre réservée à l'administration

Date et heure de réception de la demande : Reçu le _____ à _____ h par _____